



Saskatchewan

Population: 1 181 987

Nombre d'écoles (M-12) : 780

Nombre d'élèves en M-12 : 186 036

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 16

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : 12 456

Gouvernance et réglementation

À l'heure actuelle, la Loi de 1995 sur l'éducation ne fait aucune référence à l'éducation à distance, à l'apprentissage en ligne ou à l'enseignement mixte ou hybride. Au cours des dernières années, la livraison de formation à distance, d'apprentissage en ligne et d'apprentissage mixte dans la province est régie par le Cadre éducatif en technologie (CET, traduction personnelle) de la Saskatchewan qui détermine les rôles et responsabilités du secteur éducatif en ce qui concerne l'utilisation de la technologie en éducation. Ce cadre contient un certain nombre d'enjeux et d'indicateurs, en particulier, le CET stipule également que des opportunités d'apprentissage à distance et en ligne intra et interscolaires soient offertes aux élèves avec le soutien local nécessaire, que les élèves souscrivant à l'apprentissage en ligne aient un taux de réussite équivalent à celui des élèves qui apprennent dans un environnement de classe traditionnel et que la technologie fonctionnelle et le soutien technique soient offerts aux élèves avec des besoins intensifs ainsi que le cas échéant, au personnel de soutien.

Le ministère élabore actuellement une politique d'apprentissage à distance dans la province, incluant notamment les définitions provinciales de la formation à distance, de l'apprentissage en ligne et de l'apprentissage mixte. Le ministère cherchera à obtenir l'avis des partenaires du secteur avant de finaliser la politique.

Outre les cadres législatif et réglementaire, le ministère de l'Éducation coordonne un répertoire centralisé des pourvoyeurs de formation à distance (voir https://www.skdistancelearning.ca/webapps/moe-course_directory-BBLEARN/Home). Le ministère comptabilise également les inscriptions aux cours à distance et en ligne pour les élèves de la 10^e à la 12^e année menant à l'obtention du diplôme de 12^e année, mais ne comptabilise pas les inscriptions de la maternelle à la 9^e année.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Il existe actuellement 16 écoles dans 13 divisions scolaires, une école indépendante et une autorité éducative des Premières nations qui possèdent des programmes en ligne actifs et reconnus de la maternelle à la 12^e année. Au cours de l'année 2019-2020, il y a eu 13 666 inscriptions impliquant 8 138 élèves de la 10^e à 12^e année.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

L'apprentissage mixte ou hybride est une responsabilité des divisions scolaires. En tant que tel, le ministère ne surveille pas cette activité.

Transition d'urgence à l'enseignement à distance

Les écoles ont fermé le 20 mars 2020 et l'enseignement à distance a débuté le 30 mars. Le ministère de l'Éducation n'a pas rendu obligatoire l'enseignement à distance au printemps, et toutes les possibilités d'apprentissage à distance offertes aux élèves étaient facultatives. Le ministère a fourni des ressources en ligne aux familles sur son site Web. Les divisions scolaires offraient plusieurs modes de prestation, ainsi que la livraison de trousseaux d'apprentissage et de livres pour ceux qui avaient un accès à des services Internet limité. Des relevés de notes finaux ont été émis, mais les notes ont été gelées à partir du 13 mars avec une possibilité pour les élèves d'améliorer celles-ci.